

VILLE DE SHEDIAC

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

DATE : LE 9 OCTOBRE 2012
LIEU : SALLE DU CONSEIL
L'HEURE : 19 H

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS : Jacques LeBlanc, maire
Laura Gallant, maire suppléante
Patricia Bourque-Chevarie, conseillère
Carmel Brun, conseillère
Sylvie C. Boudreau, conseillère
Roger Caissie, conseiller
Marc Fougère, conseiller
Germaine Gallant, conseillère
Anita Léger-MacDonald, conseillère

ET : Gilles Belleau, directeur général
Connie Bourgeois, secrétaire municipale adjointe
Réjean Godin, directeur des finances
Un (1) journaliste
Un (1) citoyen

ABSENTS : Paul Boudreau, directeur de la vie communautaire
Paul Lang, directeur du dév. économique & tourisme

1. OUVERTURE OFFICIELLE

Le président Maire Jacques LeBlanc déclare la séance ouverte à 19 h. La réunion débute avec le chant de l'hymne national et la prière spéciale du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C12-198 Proposé par : Carmel Brun
Appuyé par : Laura Gallant

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

Émission d'un chèque de 228 930,48 \$ à la Marina

C12-199 Proposé par : Laura Gallant
 Appuyé par : Marc Fougère

ATTENDU QUE lors de la tempête de décembre 2010, la Marina de Shediac a subi des dommages considérables à ses infrastructures;

ATTENDU QUE lors de cette tempête, le conseil d'administration de la corporation appartenant les infrastructures, soit le Port de Plaisance de Shediac Inc., était majoritairement composé d'élus et d'employés de la Ville de Shediac et était ainsi considéré comme une entité de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Shediac a soumis une demande d'aide financière au nom du Port de Plaisance de Shediac Inc. au Ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'en janvier 2011, un nouveau conseil d'administration de la corporation composé uniquement de propriétaires de bateaux de plaisance a été formé avec un (1) seul représentant de la Ville et que ce nouveau conseil d'administration a entrepris la remise à neuf des infrastructures détruites lors de la tempête;

ATTENDU QUE suite à l'évaluation du dossier, le Ministère a décidé d'octroyer une aide financière totalisant 228 930,48 \$ au nom de la Ville de Shediac pour les dommages aux infrastructures appartenues par la corporation Port de Plaisance de Shediac Inc.;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Shediac émette un chèque au montant de 228 930,48 \$ à la corporation Port de Plaisance de Shediac Inc. en remboursement des dépenses qu'ils ont encourues.

PROPOSITION ADOPTÉE

Le directeur des finances explique aux membres du Conseil le détail de cette motion ainsi que les démarches que la municipalité et le Port de plaisance ont faites afin d'être éligibles pour le programme EMO.

Adjudication de contrat - Égouts pluviaux, chemin South Cove

C12-200 Proposé par : Anita Léger-MacDonald
 Appuyé par : Sylvie C. Boudreau

ATTENDU QUE l'administration avait lancé une invitation aux entrepreneurs locaux pour la construction d'égouts pluviaux sur le chemin South Cove;

ATTENDU QUE le budget approuvé originalement par le conseil était de 60 000 \$ au total;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues incluant la taxe et 5 000 \$ de contingence, soit:

- Pierre Cormier Construction Ltd.
77 433,25 \$;
- 641528 N.B. Inc. Yves Excavating
73 815,00 \$;
- Luko Construction
72 416,05 \$.

ATTENDU QUE suite aux soumissions reçues, le cout du projet incluant le frais d'ingénierie et les taxes s'élève à environ 75 000 \$;

ATTENDU QUE suite aux soumissions reçues, il y aura un dépassement de couts de l'ordre de 15 000 \$;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions reçues, il est recommandé d'attribuer le contrat au soumissionnaire le moins disant;

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QU'UN montant de 75 000 \$ du budget «Projets spéciaux du Conseil (#1-28253)» soit alloué à ce projet et que le contrat No. 12-105 soit adjugé à la compagnie Luko Construction au montant de 72 416,05 \$ (TVH incluse).

PROPOSITION ADOPTÉE

4. AUTRE

Michael Dunn remercie la municipalité, le maire Jacques LeBlanc et la maire suppléante, Mme Laura Gallant, pour leur collaboration manifestée durant la dernière année. Il explique les dépenses de la marina. Il mentionne qu'ils ont un plan avec la barge. Il ajoute que la barge serait coulée de béton et il pense faire un petit parc sur la barge.

5. AJOURNEMENT

La conseillère Anita Léger-MacDonald propose l'ajournement vers les 18 h 20. La conseillère Laura Gallant appuie la motion.

Jacques LeBlanc, maire

Gilles Belleau, secrétaire municipal